

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 101 / Mars 2019

ensemble

suivez-nous
Et partagez notre actualité
et nos engagements
sur Facebook, Twitter
et Instagram



**Emmanuel Macron
en visite au Village
de Soissons**

P. 3

PROTECTION DE L'ENFANCE :
une priorité de l'État,
une priorité pour tous P. 4

03 — Événement

Emmanuel Macron en visite au Village de Soissons

04 — Dossier

Protection de l'enfance : une priorité de l'État, une priorité pour tous

08 — La Fondation en actions

Retrouvez les projets et les partenariats d'ACTION ENFANCE

11 — Au cœur des territoires

Zoom sur l'Essonne

12 — C'est mon histoire

« La fratrie, c'est le plus important » – Portrait de Ludovic, ancien du Village de Cesson

13 — La Fondation et vous

L'actualité de votre générosité

14 — Comment ça marche ?

Je suis inquiet pour un enfant... Que faire ?



FRANÇOIS VACHERAT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
D'ACTION ENFANCE

Vers une stratégie nationale de Protection de l'enfance

La Fondation ACTION ENFANCE est signataire d'un plaidoyer « *Le massacre des innocents : les oubliés de la République* » lancé par Michèle Créoff et Françoise Laborde, dont nous partageons les propositions. Ces questions méritent d'être portées au débat public afin que le gouvernement prenne position. Toutefois, à la Fondation, nous avons la conviction que l'on ne peut pas tout attendre de l'État et que les solutions s'élaborent aussi dans les associations et les fondations comme la nôtre. Notre métier consiste notamment à faire se rejoindre, par notre professionnalisme et notre modèle d'accueil spécifique, les financements publics et privés. Nous disposons de compétences éducatives reconnues pour offrir aux enfants un accompagnement de qualité qui permet cette jonction. Pour autant, des dysfonctionnements dans notre système persistent. Par exemple, l'aide apportée aux enfants placés s'arrête brutalement à 18 ans et laisse trop de jeunes sans formation... Avec ACTION+, évolution du Service de Suite de la Fondation, nous agissons pour éviter un isolement des jeunes majeurs qui, à leur sortie de placement, peut trop souvent les conduire à la rue. Il ne s'agit pas seulement d'apporter une aide financière mais surtout qu'ils trouvent une écoute, des conseils. Notre rôle est de les accompagner jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de nous.

Fin décembre 2018, le président de la République nous a fait l'honneur de visiter notre Village d'Enfants de Soissons. Il a pu rencontrer les enfants, échanger avec leurs éducateurs, observer notre mode d'accueil. Cette visite nourrira, n'en doutons pas, ses réflexions dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de Protection de l'enfance.

La Protection de l'enfance en France dispose de moyens financiers et humains importants. Comment, avec les ressources actuelles, pouvons-nous améliorer la Protection de l'enfance en danger ? La loi du 14 mars 2016 donne des droits à ces enfants. Comment garantir que leurs droits soient respectés dans l'ensemble du territoire et que les lois soient appliquées ? Voilà les questions qui s'imposent à nos institutions. Un secrétaire d'État à la Protection de l'enfance a été nommé fin janvier afin d'aider le gouvernement à adopter une vraie stratégie en la matière. Les six mois qui viennent vont donc être déterminants pour notre secteur d'activité. ❁



14 Infographie sur le signalement au 119

Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34 / Fax : 01 53 89 12 35 / CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication : Pierre Lecomte. **Responsable éditoriale** : Isabelle Guénot.

Rédaction : Dominique Ortin-Meaux, Sophie Costes, Julie Basset, Aurélie Jorgowski-Biard.

Crédits photos : ACTION ENFANCE, IStock, Présidence de la République, Shutterstock.

Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Unédite.

Impression : Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.



ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte

Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier

Secrétaire : Alain David

Treasorier : Bruno de Charentenay

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Bruno Giraud, Aude Guillemin, Marie-Emmanuelle Hochereau, Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo, Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

Suzanne Masson :

fondatrice d'ACTION ENFANCE

Fondation Mouvement

pour les Villages d'Enfants

Bernard Descamps : *cofondateur*

28, rue de Lisbonne

75008 Paris

Tél. : 01 53 89 12 34

Fax : 01 53 89 12 35

CCP 17115-61 Y Paris

www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du don en confiance : www.comitecharte.org

RENCONTRE

Emmanuel Macron en visite au Village de Soissons



Le président de la République, Emmanuel Macron, a souhaité visiter le Village d'Enfants de Soissons, le 20 décembre 2018, dans le cadre de la préparation d'une politique de Protection de l'enfance. Sans délégation officielle et en toute simplicité.

Il est 10 h 30 ce jeudi quand, à leur grande surprise, les enfants et les équipes éducatives du Village d'Enfants de Soissons voient le président de la République descendre de voiture. La visite n'avait pas été annoncée : pour s'immerger dans le quotidien des enfants accueillis par la Fondation, le président avait besoin de créer une relation directe et de qualité, sans délégation officielle. Son souhait était d'observer les conditions dans lesquelles les enfants vivent au Village, les facteurs de leur épanouissement, les difficultés qu'ils rencontrent et de s'entretenir directement avec eux ainsi qu'avec l'équipe éducative.



« Monsieur Macron s'est mis à la portée des enfants, il était dans un échange sincère », commente Hélène Guilbert, directrice du Village de Soissons. Les enfants ont vite perçu cette attention. Ils se sont sentis très à l'aise. Ils ont parlé avec beaucoup de spontanéité de leur vie quotidienne, de leurs activités, de leur famille parfois. « Je souhaitais que la rencontre entre le président et les enfants soit authentique

UN ÉCLAIRAGE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

« Monsieur Macron s'est mis à la portée des enfants, il était dans un échange sincère », commente Hélène Guilbert, directrice du Village de Soissons. Les enfants ont vite perçu cette attention. Ils se sont sentis très à l'aise. Ils ont parlé avec beaucoup de spontanéité de leur vie quotidienne, de leurs activités, de leur famille parfois. « Je souhaitais que la rencontre entre le président et les enfants soit authentique

et positive. C'est de ce point de vue une véritable réussite, ce moment a été très dense, très intense », poursuit-elle.

Les éducateurs familiaux ont pu présenter des projets qui leur tiennent à cœur. Le président a été particulièrement attentif à la permanence des éducateurs auprès des enfants et aux repères quotidiens, deux des piliers de la mission éducative d'ACTION ENFANCE. La question des ruptures de placement l'a beaucoup interpellé. « Je veux rendre hommage à la mission réalisée par la Fondation ACTION ENFANCE. On perçoit très bien, grâce à ce que l'on voit ici, comment les conditions d'accueil peuvent être améliorées sur le plan national. C'est parce qu'il y a des éducateurs qui, tous les jours, donnent de leur temps et de leur intelligence, qui innovent socialement que ces enfants trouvent leur place et leur voie », a commenté Emmanuel Macron.

Il a également discuté avec un jeune homme, brillamment diplômé d'une école d'ingénieur, après avoir grandi pendant plus de 15 ans au Village. « Le président a saisi toutes les occasions d'échange pour comprendre les parcours en placement et les conditions de sortie de l'Aide sociale à

ENGAGEMENT

Protéger toujours plus d'enfants

— La visite du président de la République au Village d'Enfants de Soissons s'inscrit dans une réflexion plus large du gouvernement sur la Protection de l'enfance incluant la prévention, l'accueil dans les établissements et la sortie de placement, domaines qui sont au cœur de notre engagement en faveur des enfants. Elle vient renforcer aussi la reconnaissance de la Fondation ACTION ENFANCE, et de ses équipes, comme un des acteurs efficaces et innovants dans ce champ d'action. La nomination récente d'un secrétaire d'État à la Protection de l'enfance nous encourage à aller encore plus loin. La décision des Conseils départementaux de Gironde et d'Indre-et-Loire de nous confier la réalisation de nouveaux Villages d'Enfants à Sablons et à Chinon concrétise également cette reconnaissance. ☺

PIERRE LECOMTE, PRÉSIDENT DE LA FONDATION ACTION ENFANCE

l'enfance, relève François Vacherat, directeur général d'ACTION ENFANCE. Nous sommes très touchés par sa venue, son attention et parce qu'il a valorisé ce que font nos équipes, jour après jour, auprès des enfants, pour les aider à grandir. » Très fiers de cette matinée hors du commun, les enfants sont vite retournés à l'école pour raconter l'événement à leurs enseignants et à leurs camarades. ☺



LE CONTEXTE

➤ En cette fin d'année 2018, plusieurs pétitions se sont élevées pour défendre les droits de l'enfant et renforcer la Protection de l'enfance en danger.

Sous le titre « *Le Massacre des innocents, les oubliés de la République* », Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance et Françoise Laborde, journaliste, ont lancé un appel au président de la République en octobre pour que la Protection de l'enfance devienne une priorité de l'État.

PROTECTION DE L'ENFANCE

une priorité de l'État, une priorité pour tous

Engagée dans le combat de la Protection de l'enfance en danger depuis sa création, la Fondation ACTION ENFANCE a soutenu la demande formulée au président de la République pour que la Protection de l'enfance entre dans le champ des priorités du gouvernement en 2019. Objectif : renforcer cette politique en France afin de limiter les drames et de progresser dans l'accompagnement des enfants maltraités.

COMPRENDRE.

« **L**a Protection de l'enfance en danger doit devenir une responsabilité collective et sociétale. La rendre prioritaire sur le plan national est de ce fait une nécessité », énonce Pierre Lecomte, Président d'ACTION ENFANCE. Dix-neuf mesures concrètes, regroupées en cinq grandes thématiques sont rassemblées dans une tribune adressée au président de la République par Michèle Créoff et Françoise Laborde (voir encadré). Toutes font écho au sein d'ACTION ENFANCE, parce qu'elles répondent à ses vœux, la Fondation ayant déjà avancé sur certains de ces sujets.

La Protection de l'enfance en France



**13 fois plus
de risques**

d'avoir un enfant à 17 ans pour les jeunes filles placées (9 %, contre 0,7 % pour l'ensemble des jeunes du même âge).^[1]



**5 fois moins
de chances**

environ, de préparer le bac général (13 % des jeunes de 17 ans placés, contre 51 % pour l'ensemble des jeunes du même âge).^[2]



Près de **50 000** personnes ont signé à ce jour

la pétition accessible

sur www.change.org/p/protégeons-les-enfants-maltraités-massacredesinnocents

Sources : (1) ELAP, 2013-2014 - (2) INED, 2016.

I – POUR UN DIAGNOSTIC OBJECTIF DE LA MALTRAITANCE FAMILIALE

— Le diagnostic de la situation des enfants est central. C'est la clé pour améliorer le repérage des mises en danger et réduire significativement le nombre d'enfants maltraités. Or, parfois, la faiblesse des diagnostics rend difficile une juste évaluation des situations et des besoins des enfants. « *Nous sommes favorables à la mise en place d'un guide national d'évaluation, partagé par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de tous les départements* », note Marc Chabant, directeur du développement d'ACTION ENFANCE. Des outils de ce type existent en Protection de l'enfance, telles les grilles d'évaluation des capacités parentales définies par l'observatoire canadien de la maltraitance mais ils ne sont pas ou très peu utilisés en France. « *Notre perception de la maltraitance renvoie toujours à la question de l'intentionnalité. On reste sur la question de l'auteur, oubliant qu'un environnement peut être maltraitant* », explique-t-il.

De façon inconditionnelle, toute suspicion de maltraitance devrait donner lieu à une évaluation immédiate des enfants et des adolescents. « *La négligence et la maltraitance psychologiques sont parfois sous-estimées par les travailleurs sociaux, relève Sandra Macé, directrice du Village d'Enfants d'Amilly. Un bébé qui n'est pas stimulé intellectuellement, des adolescents que leurs parents incitent à se mettre en danger, par l'alcool, la drogue ou la prostitution par exemple, cela dévaste autant que les coups.* » La Fondation a identifié un outil de diagnostic développé au niveau international qui permet d'évaluer les capacités relationnelles et comportementales des adultes ainsi que les conditions de vie et de bien-être de

« La Fondation se réinvente en permanence en essayant de conserver toujours cette ligne directrice d'un accueil de type familial, affiné au fur et à mesure de l'évolution des besoins. » —

MARC CHABANT,
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
D'ACTION ENFANCE

l'enfant. Il pourrait être utilisé prochainement pour accompagner la démarche de placement éducatif à domicile.

II – FACE À LA LOURDEUR ET À LA VIOLENCE DE LA PROCÉDURE PÉNALE

— Être accueilli dans un milieu protecteur est un besoin fondamental de l'enfant en danger. Dans les Unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP – une soixantaine en France), les enfants sont accueillis par un soignant ou un psychologue référent. L'entretien est mené par un enquêteur formé au recueil de la parole de l'enfant, tandis qu'un autre enquêteur enregistre dans la salle technique attenante. « *Dans ces unités spécialisées, l'enfant est pris en charge dans sa globalité, éclaire Sandra Macé. Nous avons la chance, dans le Loiret, de pouvoir nous tourner vers l'unité du CHR d'Orléans. Cela devrait être déployé dans tous les départements !* » Certes, comme le veut la

loi, les déclarations des enfants auprès de la gendarmerie ou de la police sont toujours enregistrées, mais parfois en trois temps (ce qui oblige l'enfant à raconter ses traumatismes à trois reprises). « *Dans le lieu protecteur qu'offre l'hôpital, les entretiens durent entre 20 et 40 minutes, contre 1 h 30 à 4 heures dans un commissariat ou une gendarmerie* », illustre Martine Brousse, présidente de La Voix de l'Enfant.

L'autre point crucial est celui de la défense de l'enfant. Alors que les parents sont systématiquement assistés par un avocat, il est exceptionnel qu'un enfant bénéficie d'une défense professionnelle. « *On considère trop souvent que le référent ASE est là pour défendre l'intérêt de l'enfant. Or l'ASE elle-même est parfois impliquée dans le procès* », poursuit Sandra Macé, qui se souvient d'une situation dans laquelle elle a fait intervenir un avocat pour défendre les droits d'un enfant accueilli au Village. Dès qu'il y a confrontation, et ce dès l'enquête préliminaire, l'enfant devrait être assisté d'un avocat spécialisé dans la défense des enfants en danger.

III – CONTRE LES PARCOURS CHAOTIQUES

— Alors que les enfants placés ont avant tout besoin de stabilité et de repères pour se reconstruire, leur parcours est le plus souvent jalonné d'abandons et de ruptures, de fins de prise en charge parfois brutales. Une question de fond pour la Fondation qui innove dans ses modes d'accueil pour éviter les orientations par défaut, notamment face à des jeunes qui n'en peuvent plus après des années de changements de placement. En Indre-et-Loire, le Village d'Enfants d'Amboise travaille cette notion de parcours →



« Nous voulons éviter que des enfants qui ont grandi au sein des Villages et des Foyers de la Fondation se retrouvent à la rue, parce que, à un moment donné, l'accueil institutionnel leur devient insupportable. C'est pourquoi nous cherchons à renforcer le soin apporté au suivi du parcours de chacun. » —

MICHEL DELALANDE,
DIRECTEUR DU VILLAGE D'AMBOISE

→ dans les placements longs, ceux pour lesquels le retour en famille ne sera jamais envisageable. « Des jeunes qui arrivent tout petits au Village d'Enfants auront la possibilité de poursuivre leur placement sans rupture, en passant par les maisons du Village, puis la semi-autonomie puis l'autonomie dans un seul et même établissement reposant sur un accueil de type familial », indique Michel Delalande, directeur du Village d'Amboise. Cinq appartements autonomes seront aménagés pour les plus grands dans l'enceinte du Village. Une solution sera conçue pour la gestion de situations complexes afin de pouvoir conserver ces jeunes au sein de la Fondation.

dispose, grâce à la générosité de ses donateurs, des moyens de consulter des thérapeutes libéraux. Afin de proposer des réponses aux préoccupations et difficultés rencontrées dans l'accompagnement au quotidien des enfants, le Village d'Enfants de Villabé va expérimenter un dispositif d'accueil de jour et d'évaluation d'enfants présentant des troubles du comportement. « Cette expérimentation réfléchie sur trois ans est financée par le département de l'Essonne. L'équipe pluridisciplinaire qui constitue cette structure est coordonnée par le Dr Sylvie Méhaudel, pédopsychiatre »,

indique Nathalie Agamis, directrice du Village (voir aussi p. 11).

V – MNA : DES MINEURS AVANT TOUT

— Pour la Fondation, le sujet ne fait pas débat : les mineurs étrangers non accompagnés (MNA) ont besoin d'un accompagnement du même ordre que les autres enfants de l'ASE. « Pendant de longues années, notre secteur a pensé que les MNA avaient juste besoin d'un toit, de se nourrir, d'être insérés sur le plan socioprofessionnel. L'accompagnement psychologique, le soutien

IV – POUR UN SUIVI SANITAIRE PRIORITAIRE

— Le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous dans un centre médico-psychologique (CMP) est de 4 à 6 mois. En la matière, la revendication est simple : obtenir des coupe-file et des guichets réservés aux enfants de la Protection de l'enfance. « Les troubles du comportement exigent une prise en charge prioritaire. Il s'agit de tous les comportements qui entravent l'enfant dans sa relation aux autres, pas uniquement des crises. Il faut agir vite pour éviter que ces troubles ne s'amplifient et n'augmentent la souffrance de l'enfant », explique Anne-Catherine Vivien, psychologue au Village d'Enfants de Soissons. La Fondation emploie des psychologues qui peuvent prendre momentanément le relais et

Recueillir dignement la parole de l'enfant —

MARTINE BROUSSE,
PRÉSIDENTE DE LA VOIX DE L'ENFANT

« La Voix de l'Enfant est à l'origine des Unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP), aujourd'hui au nombre d'une soixantaine en France. Nous sommes partis du principe que l'enfant qui va faire des révélations dit sa vérité parce qu'il dit sa souffrance. Et quel est le corps professionnel le plus adapté pour comprendre la souffrance de l'enfant sinon les services de pédiatrie ? En tant que victime, il est essentiel, s'il y a confrontation avec les personnes mises en cause, que l'enfant soit assisté par un avocat formé à la défense des enfants victimes ou maltraités. L'enfant est avant tout un sujet de droit. Dans trois de ces unités, nous avons pu mettre en place un dispositif reposant sur la visioconférence. Il permet à l'enfant d'être entendu depuis ses premières révélations jusqu'au procès final sans être exposé. Il le protège réellement. »

thérapeutique et même les besoins fondamentaux de l'enfant étaient occultés arguant du fait qu'ils sont plus matures que les autres. C'est nier les traumatismes associés à leur parcours migratoire, la charge émotionnelle liée à la mission familiale dont ils sont investis : celle de gagner de l'argent en Europe », note Marianne Odjo, directrice du Foyer d'adolescents Le Phare. Dans cet établissement de la Fondation, les MNA ont droit aux mêmes prestations, aux mêmes attentions au quotidien que les autres jeunes. Avec toutefois trois points particuliers, la régularisation des papiers – leur enjeu majeur – la scolarisation et la gestion du choc culturel. « Pour traiter leurs souffrances, il serait préférable de les orienter vers des ethno-psychiatres spécialisés dans les cultures d'origine de ces jeunes », précise Isabelle Chevalier-Joly, chef de service au Phare.

VI – RESTER PRÉSENTS APRÈS LA MAJORITÉ

— « Un jeune qui a été placé 10 ou 15 ans de sa vie devrait avoir la garantie de pouvoir faire, s'il en a les capacités, les études qu'il souhaite et trouver le travail qu'il souhaite. Tant que ce n'est pas le cas, la société, l'État doivent suppléer, comme le feraient des parents », soutient Marc Chabant. Engagée dans cette politique avec la conviction que les enfants qui lui ont été confiés doivent pouvoir compter sur elle comme sur une famille, à tout âge de la vie, la Fondation a créé le Service de Suite, récemment renommé « ACTION+ » doté de nouvelles missions (voir p. 9). « Animé par la volonté de finaliser l'insertion des jeunes, ACTION+ est beaucoup plus articulé avec les Villages d'Enfants et les Foyers dont proviennent les jeunes », indique Corinne Guidat, directrice du Village de Boissettes et du Foyer de La Passerelle.

La Fondation crée, dans chaque département, un poste de référent dédié au suivi de chaque jeune après sa sortie. L'objectif premier reste celui de l'autonomie, l'aide financière vient en second, pour amorcer ou consolider un projet professionnel si besoin. « À 18 ou 21 ans, les jeunes ont encore besoin d'être accompagnés par des adultes. Et c'est normal. C'est notre rôle de les accompagner jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de nous. Des aides directes peuvent être utiles, mais il faut surtout qu'ils trouvent une écoute, des conseils. ACTION+ apporte un accompagnement différent de celui de la Protection de l'enfance, cadré par un engagement



« En finir avec notre impuissance à sauver les enfants » —

MICHÈLE CRÉOFF, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (CNPE)

Après une carrière entièrement dédiée à la Protection de l'enfance depuis ses débuts comme inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance en Seine-Saint-Denis, un passage au ministère de l'Emploi et de la Solidarité puis directrice générale adjointe chargée de l'enfance et de la famille du Val-de-Marne, Michèle Créoff, désormais vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance, a voulu comprendre pourquoi, malgré les ressources et les moyens qui lui sont consacrés, la Protection de l'enfance en danger est impuissante à sauver tous les enfants de la maltraitance.

Comprendre les ressorts

Dans son livre coécrit avec la journaliste Françoise Laborde – *Le Massacre des innocents, les oubliés de la République* – les deux auteurs ont repris le fil de l'histoire à partir des rapports d'audition et d'instruction de six affaires de maltraitance infantile, dont cinq homicides. Elles les ont décortiqués comme cela se pratique notamment dans le monde de la santé, après un drame, pour éviter que les mêmes erreurs ne se reproduisent. « Manque de coordination et de référentiels pour caractériser le danger, les constats étaient toujours les mêmes. Chaque fois, nous avons conclu ce qui aurait dû être fait pour sauver cet enfant. » « Nous avons ensuite travaillé sur la manière dont se sont construits les manquements dans ces affaires. Quelle est cette pesanteur socioculturelle, quels sont les ressorts sociologiques,

sociopolitiques qui font que nous n'arrivons pas à affronter la maltraitance faite aux enfants, à la regarder en face, notamment quand elle se passe en famille ? La réponse est saisissante : la maltraitance des enfants renvoie chacun d'entre nous à sa propre conception de la place de l'enfant au sein de la famille. Et des violences que l'on imagine sur des enfants. C'est tellement choquant que l'on détourne le regard, et ce, de manière collective. »

Les solutions existent déjà

Pourtant les outils existent. L'article 1 de la loi du 14 mars 2016 énonce que « la Protection de l'enfance doit garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant au regard de son développement. » « Nous disposons à présent d'un consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant. Les neurosciences ont confirmé nos connaissances empiriques sur les dégâts que provoquent les négligences sur le développement de l'enfant et observé que, plus on tarde à intervenir, plus ces dégâts sont irréversibles. Nous devons nous donner les moyens d'évaluer plus vite et plus finement les situations pour arriver à mieux sauver les enfants et plus rapidement. » Les solutions existent. Elles ont fait l'objet de rapports d'expérimentations, de travaux parlementaires, de recommandations de la Haute Autorité de Santé, du rapport d'audition du Conseil économique et social. « Les 19 propositions de notre plaidoyer en font une synthèse pédagogique. »

réciroque. Il est fondamental que nous restions présents pour ces jeunes qui ont développé un faible capital social. Cette continuité est la condition pour éviter l'isolement et les ruptures de parcours », conclut Sophie Perrier, chef de projets à la direction de l'activité, qui a animé la réflexion autour de la nouvelle formule d'ACTION+. Veiller à leur logement, les aider dans leurs contacts

avec les organismes de droit commun, financer si nécessaire leur permis de conduire, leurs études universitaires ou leur formation professionnelle, etc. Un devoir pour assurer l'insertion de ces jeunes dans la société. Une faculté offerte à la Fondation grâce aux moyens financiers apportés par les donateurs et les entreprises qui soutiennent son action. ☺

ÉVÈNEMENT

Soirée partenaires



« Manuel, Loïck, votre passion et vos valeurs nous inspirent. Merci à tous deux et à tous les partenaires qui nous ont soutenus en 2018, notamment à l'occasion d'«ACTION ENFANCE fait son Cinéma» et tout au long de cette belle aventure qu'a été la Route du Rhum. » —

FRANÇOIS VACHERAT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTION ENFANCE

ACTION ENFANCE a clôturé son 60^e anniversaire par une soirée dédiée à ses partenaires. L'occasion de célébrer le nouveau partenariat avec la maison Courbet et de rencontrer Loïck Peyron, qui a fait naviguer les couleurs de la Fondation sur la Route du Rhum 2018.

Courbet, le nouveau joaillier de la place Vendôme qui cultive des diamants en laboratoire, a le sens de l'engagement. Le soutien à la Fondation ACTION ENFANCE ainsi qu'à onze autres associations caritatives auxquels Courbet reverse 15 % des ventes d'un bracelet portant les couleurs de chaque organisme dans le cadre de son projet *Let's Commit**, témoigne d'un sens de la solidarité peu commun. « Ce partenariat est l'histoire d'une rencontre de longue date entre Manuel Mallen et la Fondation. Aujourd'hui, la jeune société Courbet écrit une nouvelle page de sens et de cœur avec ACTION ENFANCE. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissants », précise Benoit Réveillon, responsable partenariats à la Fondation. Le 7 décembre dernier, Manuel Mallen, le fondateur de Courbet, avait mis ses salons à la disposition de la Fondation pour réunir ses partenaires, tous aussi fidèles et engagés.

« ON VA PARLER BATEAU »

— Les invités ont pu écouter Loïck Peyron raconter la traversée de l'Atlantique, épique car réalisée à l'ancienne, à bord de son petit

trimaran *Happy*. « Loïck Peyron a décidé de nous accompagner, d'être partenaire de la Fondation en portant les couleurs d'ACTION ENFANCE sur le spi de son bateau. C'est un engagement généreux et solidaire », a déclaré Pierre Lecomte, pré-

cagnotte

— À l'occasion de son anniversaire, Loïck Peyron a lancé une cagnotte auprès de sa communauté sur Facebook au profit de la Fondation, avec pour objectif de recueillir 5 000 euros de dons. Mission accomplie. Cette somme a été remise aux Villages d'Enfants de Monts-sur-Guesnes et de Soissons. Vingt enfants, qui n'ont pas eu la chance de passer Noël en famille, sont partis quelques jours à Paris pendant les fêtes. Grâce au geste généreux de Loïck Peyron, ils ont pu découvrir la Ville lumière, ses musées et ses bateaux-mouches.

sident de la Fondation ACTION ENFANCE. « Une course, on n'est jamais sûr de la gagner. Celle-là, j'étais sûr de la perdre. Quel bonheur ! », s'est amusé Loïck Peyron, avant de rappeler l'émotion de sa rencontre avec des jeunes de la Fondation sur les pontons de La Trinité et au départ de Saint-Malo ainsi que la préparation de cette transat hors du commun pour en faire une belle histoire. « Ma mission n'est pas terminée. Je vais continuer à visiter des Villages d'Enfants, rencontrer d'autres enfants qui n'ont pu être présents ni à La Trinité ni à Saint-Malo, pour partager avec eux cette aventure. À présent, ils savent qui est ce monsieur qui vient les voir. Et j'aimerais bien que certains d'entre eux viennent aussi expérimenter la vie de navigateur à mes côtés lors de prochaines vacances. On va parler bateau ! », conclut le navigateur.

ACTION ENFANCE aime que les choses s'inscrivent dans la durée. Il en va de l'accueil des enfants comme des partenariats où générosité rime avec fidélité. ✕

* Engageons-nous !

BAR-LE-DUC (55)

Voyage solidaire à Mayotte

Du 9 au 24 juillet derniers, six adolescents accueillis au Village d'Enfants de Bar-le-Duc, accompagnés par trois éducateurs familiaux, ont vécu l'expérience marquante d'un voyage à Mayotte. Ce projet éducatif, préparé pendant plusieurs mois avec une association locale mahoraise, avait pour objectif de mobiliser les adolescents autour d'une action solidaire pour les jeunes défavorisés de Mayotte. Avant le départ, les six jeunes se sont investis afin de collecter du matériel scolaire et des vêtements. Au total, 3 m³ de matériel ont été acheminés sur l'île et la distribution a été partiellement effectuée par les enfants du Village de Bar-le-Duc.

Dès l'atterrissage, les jeunes ont été surpris par l'exotisme et les magnifiques paysages de l'île, mais aussi par son insalubrité et sa

pauvreté. Passé ce choc culturel, les adolescents ont rencontré et échangé avec des jeunes venant des Comores, du Gabon et du Rwanda, tous hébergés par l'association « Solidarité Mayotte ».

Mais ce séjour dans l'hémisphère Sud leur a aussi permis de découvrir une mer chaude, un lagon magnifique, des poissons multicolores, des tortues, etc. Lors d'une sortie en bateau, ils ont eu la chance de nager avec une raie manta, de côtoyer plusieurs bancs de dauphins, une baleine.

À leur retour, les jeunes gens, marqués par ce séjour, ont confié apprécier tout le confort de leur maison et relativiser leurs propres difficultés. ☺

Stéphanie Gérard, Daisy Voillemain, Camille Schnekenburger, éducatrices familiales



POCÉ (37)

Vacances à la ferme

grâce à votre générosité

— L'automne dernier, quelques kilomètres parcourus ont suffi pour que cinq frères et sœurs se sentent vraiment en vacances. L'immersion dans une ferme pédagogique a été totale : lapins, cochons d'Inde, chats, chèvres, cochons, poules et canards ont été source de joie et de découvertes pour les enfants.

Les journées se sont succédé avec la visite d'une ferme de vaches laitières, la traite de chèvres, le soin aux animaux, des activités manuelles, des promenades dans la nature, etc. Ces belles vacances ont été marquées également par des mets délicieux réalisés par les enfants avec les légumes du potager. Ils ont été ainsi sensibilisés aux produits biologiques, à la production locale, à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. Un beau mode de vie qui fait réfléchir. ☺

Marie-Caroline Franchet et Julie Bourillon, éducatrices familiales



grâce à votre générosité



ACTION+

La nouvelle formule du Service de Suite

Le but de ce service est toujours de garantir l'autonomie aux jeunes qui ont quitté ou qui vont quitter la Fondation en veillant à leur insertion sociale, scolaire ou professionnelle et à leur accès à un logement durable. Ce dispositif se voit renforcé d'une équipe de sept référents éducatifs, chargés de la prévention, du suivi individualisé, de la mise en relation avec des partenaires, de l'animation du réseau d'anciens, etc. ACTION+ est intégralement financé grâce à la générosité de nos donateurs et partenaires privés.

grâce à votre générosité

MÉCÉNAT SERVIER

Partenaire d'ACTION+



En septembre dernier, le Mécénat Servier s'est engagé dans un partenariat de trois ans afin d'accompagner le développement d'ACTION+, la nouvelle formule du Service de Suite de la Fondation ACTION ENFANCE. Ce partenariat consiste à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortis des Villages et Foyers de la Fondation en contribuant à financer études, formations, logements, permis de conduire, etc. avec la mise en place d'un mécénat de compétences (préparation à des entretiens d'embauche, recherche de stages) de la part des salariés des différents sites du laboratoire Servier en France.

AMILLY (45)

Une maison mère-enfant et un dispositif pour les plus grands



— Le 17 décembre dernier, le Village d'Enfants d'Amilly inaugurerait deux nouveaux dispositifs, élaborés et mis en place en collaboration avec le Conseil départemental du Loiret.

- Une maison mère-enfant destinée

à accueillir trois mères mineures, enceintes ou avec leur jeune enfant, qui évolueront dans l'apprentissage quotidien de leur rôle de mère, aux côtés d'une équipe de quatre éducateurs familiaux, dans un environnement réaménagé en fonction de leurs besoins.

- Un dispositif d'apprentissage de l'autonomie pour 12 adolescents, âgés de 16 à 18 ans, qui seront accompagnés par quatre éducateurs, dans le cadre de logements locatifs en ville.

Objectif de ces deux dispositifs : préparer la sortie de placement des jeunes qui sont confiés à la Fondation en leur proposant des structures adaptées qui leur permettent de se poser et de mettre en place sereinement, avec les équipes éducatives, les conditions les plus optimales de leur avenir. ☘

BOISSETTES / LA PASSERELLE (77)

Une direction commune



— À l'occasion du départ à la retraite de Marie-Claire Carof, directrice du Village d'Enfants de Boissettes, la Fondation ACTION ENFANCE, par souci de cohérence des parcours des enfants qui lui sont confiés en Seine-et-Marne, a pensé à unir sous une même direction le Foyer d'adolescents voisin, La Passerelle et le Village d'Enfants de Boissettes. C'est donc Corinne Guidat, directrice de La Passerelle, qui prend également la direction du Village d'Enfants de Boissettes. Ce rapprochement d'un Village d'Enfants et d'un Foyer d'adolescents permettra aussi une coordination plus étroite entre deux cultures professionnelles complémentaires pour une meilleure connaissance réciproque des problématiques de chaque établissement. Un responsable administratif et de gestion vient en renfort du directeur concernant le suivi des personnels administratif et technique. ☘

grâce à votre générosité

ACTION ENFANCE FAIT SON CINÉMA

Saison 2, c'est parti !

— L'ensemble des participants qui avait contribué au succès de la première saison d'"ACTION ENFANCE fait son cinéma" en 2018 a répondu présent pour cette 2^e édition. Ambition : revivre cette expérience unique de création de films de fiction, à haute valeur éducative et pédagogique. Plus de 150 jeunes ainsi que

50 membres du personnel de la Fondation et 100 étudiants issus de quatre écoles de cinéma (ESRA, EICAR, CLCF et 3iS) travailleront sur la réalisation de 15 courts-métrages durant les vacances d'hiver. Les films seront dévoilés pour le vote du public sur le site dédié à l'événement* mi-avril. Les prix seront remis lors d'une soirée de gala, fin mai 2019, au Grand Rex à Paris. ☘ *aefaitsoncinema.org



GROUPAUTO

Des Rendez-vous fidèles

À l'occasion du Rendez-vous Groupauto, événement biennal de l'équipementier qui s'est tenu en marge du Salon de l'automobile le 10 novembre dernier, Groupauto, fidèle partenaire de la Fondation, lui a remis la somme de 90 000 € collectée auprès de ses clients et fournisseurs.

DINARD GOLF CLUB

26^e Trophée de l'Enfance

Pour la 26^e année consécutive, le Trophée de l'Enfance, une compétition de golf organisée au profit de la Fondation ACTION ENFANCE, s'est jouée les 25 et 26 août derniers sur le très beau « links » du Dinard Golf Club à Saint-Briac-sur-Mer, avec le fidèle soutien de Marie Paris, présidente du Club et la parfaite organisation du directeur, Jean-Guillaume Legros, et de son équipe. Le club a reversé l'intégralité des droits d'inscription, soit plus de 5 000 €, au profit de la Fondation ACTION ENFANCE.



NOËL SOLIDAIRE

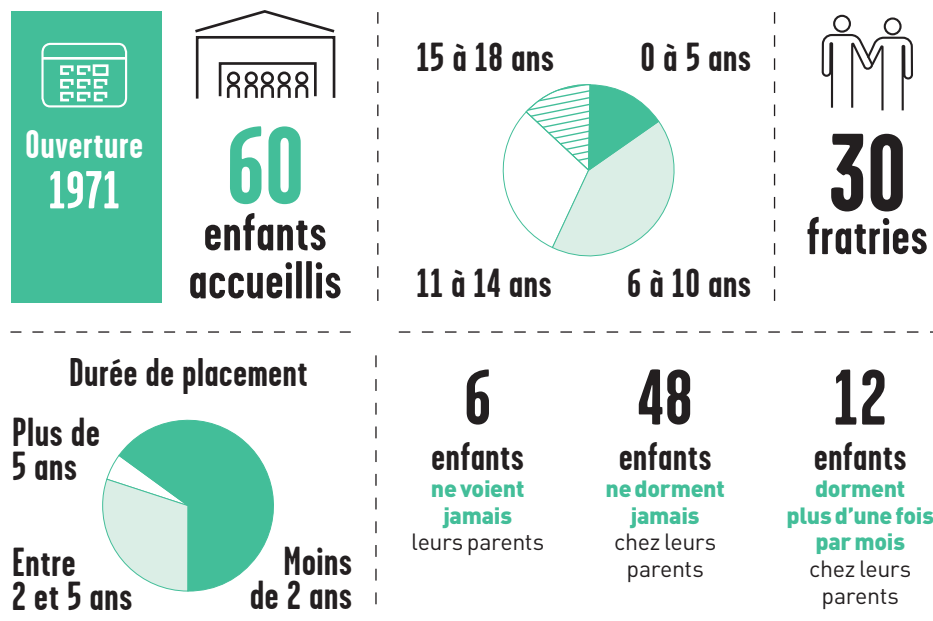
Des cadeaux pour les enfants

Un grand merci aux salariés du journal *Le Figaro*, de la Compagnie Saint-Gobain et de trois agences immobilières ORPI du 17^e arrondissement de Paris qui ont réussi à rassembler plusieurs centaines de cadeaux tout emballés pour les enfants accueillis dans nos Villages et Foyers.





Zoom sur le Village d'Enfants de Villabé



Un dispositif innovant

Ouverture dès 2019 à Orsay, en collaboration avec le département de l'Essonne, d'une structure d'accueil de jour et d'évaluation pour les enfants placés présentant des troubles du comportement.

- Création d'une structure pour les 2-16 ans.
- Accompagnement des équipes en difficulté face au passage à l'acte d'un enfant en souffrance, bilan et analyse clinique des besoins de l'enfant, projet individuel d'accompagnement et de prise en charge.
- Expérimentation menée sur trois ans, rattachée pour sa gestion au Village d'Enfants de Villabé, financée par le département de l'Essonne.
- Constitution d'une équipe pluridisciplinaire

spécialisée de 10 postes à temps plein : pédopsychiatre, psychologue, psychopédagogue, infirmière, psychomotricienne, art-thérapeute, assistante sociale, orthophoniste, etc.

« L'enfant doit être pris en charge dans sa globalité. Les troubles du comportement sont un symptôme, l'expression d'une souffrance. » D^r SYLVIE MÉHAUDEL, PÉDOPSYCHIATRE COORDONNATRICE DU DISPOSITIF.

« Cet outil peut être une bouffée d'oxygène pour les équipes en aidant à l'accompagnement d'un enfant "compliqué" dans ses comportements. » NATHALIE AGAMIS, DIRECTRICE DU VILLAGE D'ENFANTS DE VILLABÉ.

3 questions à

SAMUEL GRÈVERIE,
DIRECTEUR DE LA PRÉVENTION
ET DE LA PROTECTION DE
L'ENFANCE DE L'ESSONNE

➤ Quels sont les enjeux de la Protection de l'enfance dans votre département ?

— Samuel Grèverie : L'Essonne compte un grand nombre d'enfants placés (environ 3 500 en 2018). Comme dans beaucoup de départements, nous constatons une forte augmentation des informations préoccupantes (+ 30 % entre 2016 et 2017), une hausse de 10 % des ordonnances de placement, une explosion du nombre des mineurs non accompagnés, un recul de l'âge de placement, etc. Dans ce contexte, nous devons adapter nos réponses aux besoins des enfants confiés.

➤ Justement, comment mieux répondre aux besoins des enfants aux profils complexes ?

— S. G. : Il y a de plus en plus de phénomènes de rupture de placement qui traduisent un échec de l'ensemble du dispositif. Il faut imaginer des réponses nouvelles. Pour l'instant, nous avons beaucoup de mal à mobiliser les professionnels du soin dans la Protection de l'enfance. Or la réponse éducative n'est pas toujours suffisante pour garantir la sécurité des enfants. D'où l'idée d'allier éducatif et soin. Le Département a donc lancé en 2018 deux projets innovants : la création d'un lieu de vie avec une équipe médicalisée à Crosne pour les jeunes de 11 à 31 ans comprenant une possibilité d'hébergement. Et la mise en place, avec ACTION ENFANCE, d'un dispositif expérimental de prise en charge des enfants placés présentant des troubles du comportement. Le Département finance ces deux projets. Nous avons également lancé une étude en interne afin de mieux connaître le profil des mineurs qui nous sont confiés.

➤ Quels sont les liens du Département avec ACTION ENFANCE ?

— S. G. : Nous entretenons de très bonnes relations avec les Villages d'Enfants et la Fondation ACTION ENFANCE. La rencontre entre le docteur Méhaudel et Caroline Varin, conseillère déléguée à la Protection de l'enfance, lors de la fête du Village d'Enfants de Villabé, a été décisive. Ce fut le top départ du projet imaginé tous ensemble.



Franck, Stéphanie et Ludovic.

grâce à
votre
générosité

« La fratrie, c'est le plus important »

Placé au Village d'Enfants de Cesson avec son frère jumeau et sa sœur cadette, Ludovic a trouvé, grâce aux liens fraternels, la force de surmonter beaucoup d'épreuves.

Ludovic en 3 dates

- **Décembre 1995**
— arrivée avec son frère jumeau Franck au Village d'Enfants de Cesson. Premiers souvenirs heureux.
- **Juillet 1999**
— naissance de sa sœur Stéphanie avec laquelle il entretient également une relation fusionnelle.
- **2015**
— adoption par Aline, sa mère éducatrice. Il a l'impression de « refaire partie d'une famille ».

Ludovic, aujourd'hui 27 ans, a connu plusieurs lieux de placement avant d'arriver au Foyer d'accueil d'ACTION ENFANCE à Clairefontaine puis au Village d'Enfants de Cesson en Seine-et-Marne en décembre 1995 avec son frère jumeau, Franck. Ils ont alors un peu moins de 5 ans. À Cesson, ils vivent auprès d'une mère éducatrice, Aline, aux côtés d'une fratrie de trois enfants plus âgés qu'eux et d'une petite fille du même âge. « Nous avons été élevés ensemble. Cela crée ce lien de frères et sœurs qui perdure encore aujourd'hui. » Leur sœur cadette, Stéphanie, née en 1999, les rejoint quelques années plus tard. En revanche, leur petit frère, né d'une autre union, ne sera pas placé avec eux. « Je garde de très bons souvenirs du Village d'Enfants de Cesson. Nous jouions au foot, au basket, à cache-cache, etc., faisons des sorties à vélo ou en forêt avec les éducateurs. J'aimais aussi beaucoup les colonies de vacances. »

En 2003, Aline devient famille d'accueil pour la Fondation et continue de prendre soin des enfants dans une maison avec jardin, près du Village d'Enfants de Cesson. Commence alors une véritable vie de famille. « Ma mère a bien compris et accepté le rôle d'Aline. Cela a été plus facile pour développer des liens avec notre mère éducatrice. »

DE LA VENTE À L'ESCALADE

— À 18 ans, un CAP Vente en poche, Ludovic partage un appartement en colocation avec d'autres jeunes accueillis par la Fondation au Mée-sur-Seine, grâce au service Jeunes majeurs, La Passerelle. Il y reste près

d'un an. Puis, direction Rouen, pour travailler dans une boulangerie. Après quelques années en tant que vendeur dans différentes villes (Rouen, Melun), il retourne à Cesson, commune dans laquelle il a beaucoup d'attaches. Il souhaite changer de métier. « J'avais fait le tour de la vente. » Il y travaille dans la restauration pendant six mois puis, en intérim, dans la logistique. « J'aime beaucoup la logistique. C'est un travail d'équipe. Au bout d'un mois, j'ai obtenu un poste de responsable. Je suis maintenant chef d'équipe. Les efforts paient, c'est valorisant. »

Ludovic s'est aujourd'hui fixé un nouveau défi : devenir cordiste (ou travailleur acrobatique) comme son frère jumeau qui pratique ce métier depuis deux ans. Il a donc sollicité l'aide du Service de Suite, aujourd'hui ACTION+, de la Fondation pour financer sa formation professionnelle. « J'ai expliqué mon projet, réalisé les démarches nécessaires et mon dossier a été validé par le Service de Suite. » La formation de cinq semaines à Mirmande, dans la Drôme, a débuté en février dernier. À l'issue de cette formation, Ludovic projette de s'installer à Toulouse, au soleil, près de la montagne.

Côté famille, à la suite du décès de leur mère, Ludovic, Franck et Stéphanie ont été adoptés en 2015 par Aline. Ils portent aujourd'hui son nom, en plus de leur nom de naissance. Aline a aussi adopté deux autres enfants avec lesquels ils ont grandi. Cette ancienne mère éducatrice, qui a réussi à redonner une vraie vie de famille à cinq enfants, réside désormais à Rouen, avec Stéphanie, âgée de 19 ans. ✦

« Ce qui est beau à la Fondation ACTION ENFANCE, c'est que l'on ne sépare pas les fratries. »

ENVIE DE TRANSMETTRE

COMMENT LÉGUER VOTRE BIEN IMMOBILIER AU MIEUX DE VOS INTÉRÊTS ?

Vous souhaitez désigner la Fondation ACTION ENFANCE légataire d'un bien immobilier. Elle aura donc la mission de vendre ledit bien et d'utiliser le prix de vente à l'amélioration de l'accompagnement des enfants, conformément à votre volonté.

— Voici quelques conseils pratiques pour rédiger au mieux votre testament.

ÉTAPE 1 : BIEN QUALIFIER VOTRE LEGS

Pour faciliter la vente de votre bien immobilier et accélérer les prises de décisions afférentes, nous vous conseillons de désigner un seul organisme légataire de votre bien immobilier.

ÉTAPE 2 : DÉSIGNER VOTRE BIEN IMMOBILIER DANS SON INTÉGRALITÉ

Afin d'éviter toute contestation, il est important de bien préciser, au sein de votre testament, l'adresse de chaque bien immobilier légué et, pour chacun, si les annexes sont bien incluses dans le legs (cave, parking, etc.).

Pour désigner l'ensemble de votre patrimoine immobilier, préférer une description générique : « *tous mes biens immobiliers* ».

ÉTAPE 3 : ANTICIPER LES IMPRÉVUS

Dans l'hypothèse où vous auriez besoin de vendre votre bien, tout en maintenant votre volonté de faire un legs à la Fondation ACTION ENFANCE, nous vous conseillons de privilégier le testament dit « évolutif ». Cela consiste à prévoir une solution de remplacement : « *Je lègue mon bien immobilier à la Fondation ACTION ENFANCE et si ledit bien n'existe plus au jour de mon décès, celle-ci aura droit à x % de mon patrimoine* ». ❁

un conseil

sur les legs, les donations et les assurances-vie ?

N'hésitez pas à me contacter :

➤ **Par courrier :**
ACTION ENFANCE - Véronique Imbault,
28, rue de Lisbonne, 75008 Paris

➤ **Par téléphone :** 01 53 89 12 44

➤ **Par e-mail :** veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information. Merci.

Véronique Imbault

Diplômée notaire
Responsable des relations
testateurs et libéralités
Donations, legs et
assurances-vie



AURÉLIE JORGOWSKI-BIARD
RESPONSABLE DES RELATIONS
AVEC LES BIENFAITEURS



Chers amis,

Régulièrement, nous découvrons un mot accompagnant un don : « *J'ai bien connu Suzanne Masson – merci pour ce que vous faites pour les enfants* ». Puisque l'histoire de la

Fondation a commencé il y a plus de 60 ans, ces messages si touchants confirment que certains d'entre vous ont accompagné ACTION ENFANCE (ex-Fondation MVE) pendant toute leur vie. Le sens de notre mission a probablement nourri ce si long engagement : prendre soin, élever et éduquer des enfants placés et accompagner leur cheminement vers l'âge adulte.

En tant que donateur, vous vous associez en effet à leur éducation, dans le cadre d'un placement. Car il faut rappeler que malgré la rupture et les douleurs indéniables qu'il revêt, ce placement doit être vu comme une chance : celle d'être mis en sécurité et accueilli dans une structure telle que celle d'ACTION ENFANCE. Une fois que l'enfant arrive au Village, les équipes de la Fondation prennent le relais dans tous les aspects de son éducation et de son bien-être. Comme personne ne reste enfant, nous mesurons l'importance de notre travail car nous savons que c'est de l'avenir de ces enfants dont qu'il est question.

Ce travail en finesse et adapté à chaque enfant est possible grâce à vos dons. Car que deviendraient des enfants sans repère, sans diplôme, sans soutien familial ? Avec vous, la Fondation met tout en œuvre pour les aider à se reconstruire, pallier leurs carences et leur fournir des repères, et, par l'accueil des fratries, maintenir le lien entre les frères et les sœurs, qui grandissent ensemble au sein de nos Villages d'Enfants.

Merci infiniment pour votre présence à nos et à leurs côtés.

CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES

En application de la réglementation en vigueur, la Cour des comptes a effectué le contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public par la Fondation ACTION ENFANCE sur les exercices 2012 à 2016 afin de vérifier la conformité des dépenses engagées aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique.

Rapport de la Cour des comptes, novembre 2018.

« À l'issue de son contrôle, au regard des diligences qu'elle a effectuées et dans la limite des prérogatives que lui confère l'article L. 111-9 du Code des juridictions financières, le Cour considère que les dépenses engagées par la Fondation ACTION ENFANCE au cours des exercices 2012 à 2016 sont conformes aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité. » ❁

comment ça marche ?

Je suis inquiet pour un enfant... Que faire ?

La situation d'un enfant vous préoccupe ? Alors n'hésitez pas à composer le 119 « Allô enfance en danger » pour en parler à des personnes compétentes. Un écoutant, professionnel de l'enfance, évaluera les signaux que vous avez perçus et les suites éventuelles à donner.

Appelez le 119

Le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) est joignable gratuitement 24 h/24 et 7 j/7 depuis n'importe quel téléphone, fixe, mobile ou cabine téléphonique, en France et dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte). Son appel est invisible sur les factures de téléphone.



Quand faut-il agir ?

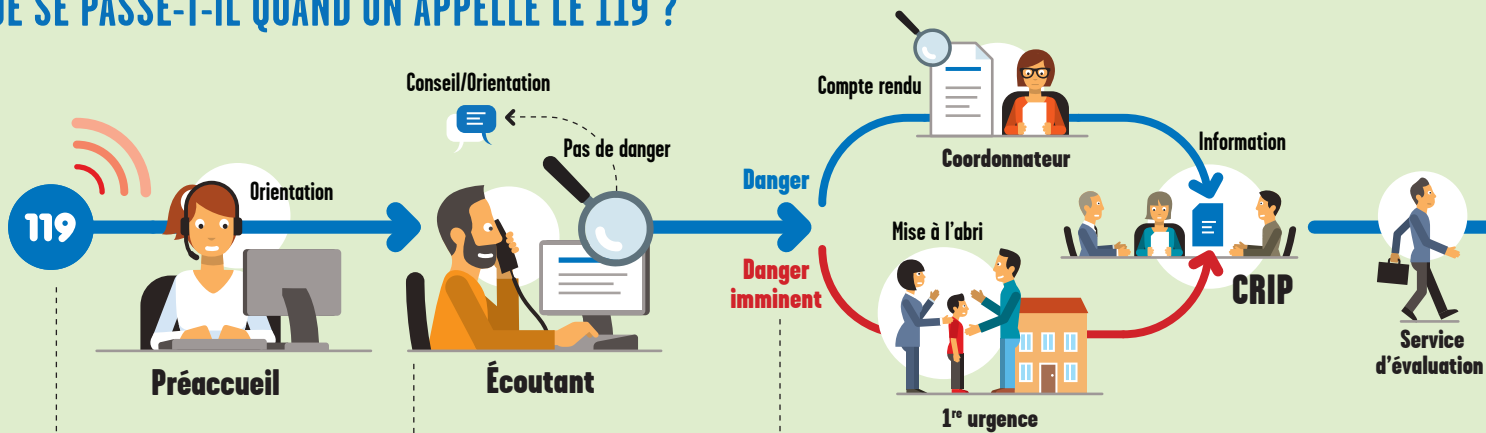
Une réaction s'impose si vous pensez qu'un enfant est en **danger ou en risque de danger**. Le meilleur indicateur est le sentiment de malaise et d'urgence que vous ressentez face à une situation anormale. ☘



Si je n'appelle pas ?

Avant tout, vous prenez le **risque de laisser un enfant en situation de détresse**, voire de danger immédiat. Mais vous risquez aussi des sanctions pénales pour non-assistance à personne en danger. ☘

QUE SE PASSE-T-IL QUAND ON APPELE LE 119 ?



L'appel arrive au **préaccueil du 119**. Des professionnels de la téléphonie accueillent les appelants, vérifient que leur appel concerne bien les missions du service et les orientent vers un écoutant formé pour gérer la situation.

L'écoutant, **professionnel de l'enfance**, apporte aide et conseil à l'appelant. Il recueille les informations et évalue la suite à donner. S'il ne repère pas de danger, il est amené à conseiller, à informer, voire à réorienter l'appelant vers des services de proximité.

Lorsque l'écoutant évalue un **danger ou un risque de danger pour un enfant** :

- Il rédige un **compte rendu** des informations recueillies qui est transmis à un coordonnateur, encadrant chargé de valider l'écrit et la décision. Ce dernier l'envoie dans les plus brefs délais à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département concerné.
- **En cas de danger imminent** nécessitant une mise à l'abri immédiate du mineur, le SNATED (le 119) contacte sans délai les services de première urgence pour intervention. Dans ces cas-là aussi, la CRIP est informée.

LES APPELS AU 119 EN CHIFFRES (par jour)



93

appels traités



46

informations
préoccupantes



47

aides immédiates



Retrouvez cette
infographie sur
www.actionenfance.org

Source : SNATED, chiffres 2017



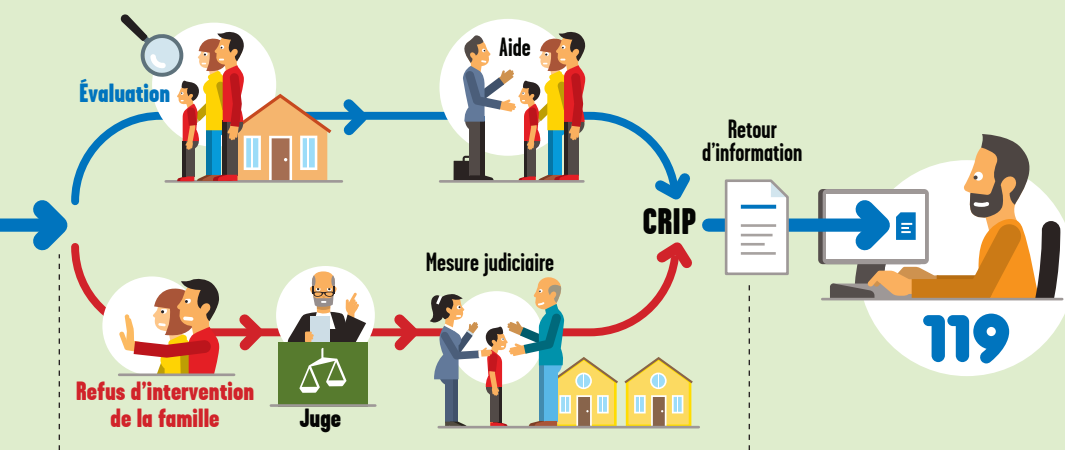
Dois-je attendre d'être sûr que l'enfant est en danger ou d'en avoir la preuve ?

Non, votre devoir est d'alerter, à partir du moment où vous êtes inquiet ou témoin de faits de violences. Cela n'implique pas nécessairement d'accuser un auteur. **Appeler le 119 n'induit pas un dépôt de plainte.** C'est à l'équipe du 119, aux services départementaux en charge de la Protection de l'enfance et/ou à la justice d'apprécier la situation, de la qualifier puis de lui donner suite si besoin. La recherche de preuves, si elle intervient, sera menée par un magistrat. ☉



Je suis soumis au secret professionnel, y compris médical : puis-je alerter ?

Le secret professionnel ne s'impose pas à celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de privations ou de sévices dont il a eu connaissance et qui ont été infligées à un mineur. Il ne s'impose pas non plus au médecin ou à tout autre professionnel de santé (article 226-14 du Code pénal). ☉



Lorsque le département réceptionne les informations préoccupantes :

- Le responsable de la CRIP mobilise les services compétents pour une évaluation. Plusieurs professionnels peuvent ainsi intervenir auprès de la famille afin de vérifier si le mineur concerné est en danger ou en risque de l'être, et le cas échéant, de proposer l'aide appropriée.
- Parfois l'autorité judiciaire doit intervenir. La CRIP adresse un signalement au Parquet lorsque le mineur est en danger au sens de l'article 375 du Code civil⁽¹⁾ ou que, notamment, la famille refuse toute intervention. Le juge des enfants peut alors être saisi et ordonner la mesure appropriée.

Retour d'information sur la situation vers le SNATED (le 119).

La CRIP est tenue d'informer le SNATED, sous 3 mois, des suites données à chaque situation. Ces données sont étudiées et permettent notamment au service d'améliorer la qualité de ses réponses.

QUELLE CONFIDENTIALITÉ ?

Les appels au 119 n'apparaissent pas sur les relevés téléphoniques.

- Les professionnels écoutants sont soumis au secret professionnel.
- Si l'écouter estime que la situation que vous évoquez est préoccupante, il vous sera proposé de communiquer vos nom et coordonnées, ce que vous pourrez refuser. En effet, le 119 est soumis à une obligation de transmission des informations recueillies à l'autorité administrative. Si la situation donne lieu à une enquête judiciaire, le 119 devra répondre à toute demande de l'autorité judiciaire (sous réquisition) et transmettre le numéro de téléphone associé à votre appel.
- Si la situation débouchait sur un procès, vous pourriez éventuellement être appelé(e) à témoigner. Cela ne fait pas de vous une partie prenante au procès.
- Peut-on être accusé de diffamation suite à un appel au 119 ? Un dépôt de plainte pour dénonciation calomnieuse est toujours possible. Toutefois, il est très rare qu'une telle démarche aboutisse car le magistrat saisi doit, pour cela, justifier que la personne faisant l'objet de la plainte est de mauvaise foi et avait l'intention de nuire.

(1) « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. »



Leur offrir un Village, c'est leur offrir une enfance

et une vraie chance
pour l'avenir



Grâce à vous, nous permettons à des enfants placés de grandir dans un Village d'Enfants avec leurs frères et sœurs.

Cette volonté est au cœur du projet et de l'identité d'ACTION ENFANCE depuis plus de 60 ans. La défiscalisation des dons est un levier puissant favorisant le soutien à nos projets. En effet, 75% du montant de votre don réalisé au titre de l'IFI ou de l'IR reste défiscalisable. Mais l'élan du cœur est le véritable moteur d'engagement de nos donateurs dans cette mission spécifique d'aide aux enfants ayant connu des violences ou des négligences familiales graves. Votre don offre à des enfants la sécurité d'une maison à taille humaine, la chance de vivre pleinement son enfance avec ses frères et sœurs et l'espoir d'un avenir stable.

Votre don vous permet de déduire de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) 75% de son montant dans la limite de 50 000 €.

Vous pouvez aussi déduire 75% de votre don de l'impôt sur le revenu.

**Pour en savoir plus,
contactez notre
Service Donateurs au
01 53 89 12 34**